

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.04.02 Convocation du 21.04.02

Compte rendu affiché 29 avril 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : URBANISME :

MODIFICATION du P.O.S..

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	28

Présents :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILLI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETTIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - M. MEYER par Mlle VEYRIER - MM. BELLOT par M. MACHURAT.

Absent excusé :

M. FERNANDES.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint délégué rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 20.12.2001 par laquelle étaient confirmées les différentes modifications à apporter au POS approuvé le 26.02.2001.

Compte tenu de l'annulation, puis de la remise en application du POS, il explique qu'il convient, dans le cadre de la procédure, de confirmer les différentes demandes émises. Elles se présentent ainsi :

- ① Création d'un emplacement réservé pour voie nouvelle : entre les rues A. BRIAND et F. VERGNAIS.
- ② Création d'un ER pour voie nouvelle : entre la rue F. VERGNAIS et l'avenue WISSEL.
- ③ Création d'un ER pour élargissement : rue A. BRIAND.
- ④ Création d'un ER pour voie nouvelle : entre rue JACQUES et place JEAN CHRISTOPHE.

(① ② ③ ④ : Délibération du Conseil Municipal du 27.09.2001)

- ⑤ Suppression de l'emplacement réservé n° 4 inscrit au profit de la commune de Neuville-sur-Saône.

(⑤ : Délibérations du Conseil Municipal des 26.07.2001 et 25.10.2001)

- ⑥ Terrain communal, Vallon des Torrières – Zone ND2 : création d'une Maison des Pêcheurs (classement en zone ND3p + inscription d'un polygone d'implantation).
- ⑦ Prévoir que l'emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle entre la rue POLLET et l'avenue WISSEL peut se situer de part et d'autre de la voie ferrée, les études en cours ne permettant pas de conclure aujourd'hui (soit au Nord, soit au Sud).
- ⑧ Dans le quartier de la VOSNE, l'extension de la zone NAUD2 sollicitée devra englober la totalité des parcelles situées entre le chemin de la VOSNE et l'extrémité Nord de la propriété VINCENT (ex-SNTI).

En outre, compte des différentes opérations ou projets à l'étude, il propose d'adjoindre 4 nouvelles demandes de modifications :

- Intégration du projet "Vallon des Torrières".
- Réserve pour création de voirie à inscrire sur la rue Pollet, côté Nord, dans la perspective du Lycée.
- Interdiction de construction sur la partie supérieure du terrain du Monteiller.
- Modification du zonage pour l'aménagement du terrain des nomades (ND1 en ND2).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé le 26.02.2001 par le Conseil de Communauté,
- Confirme l'ensemble des demandes ci-dessus et sollicite leur examen dans le cadre de la modification du P.O.S. en cours d'élaboration,
- Décide d'adjoindre à ces demandes, les 4 points développés ci-dessus,
- Rappelle que la modification spécifique relative à l'îlot « ZOLA » a fait l'objet de délibérations des 26.07.2001 et 25.10.2001,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Avril 2002  
Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 27 mai 2002  
- de la publication le 28 mai 2002

Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 27 mai 2002